

Communiqué

Pour diffusion immédiate

GRÈVE DU COMMUNAUTAIRE :

Le ministre Hamad reconduit les protocoles des organismes en défense collective des droits pour trois ans

Montréal/6 novembre 2015/ Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) accueille avec soulagement l'annonce faite ce matin par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Sam Hamad, à propos du renouvellement des ententes de financement des organismes communautaires sous sa responsabilité pour une durée de trois ans. « Nous constatons que la mobilisation sans précédent des groupes communautaires a bel et bien apporté des gains concrets pour la défense collective des droits, celui de la préservation de nos acquis », déclare Caroline Toupin, porte-parole de la campagne « Les droits, ça se défend ». « Pour nous, il est clair que sans cette importante mobilisation des derniers jours, nous serions encore dans l'incertitude quant à notre avenir, d'autant plus que lors de notre rencontre, le 2 novembre, le ministre Hamad ne nous donnait aucune assurance », poursuit madame Toupin.

Sur la question du rehaussement du financement, nous déplorons le fait que l'enveloppe ne semble avoir été ni augmentée, ni indexée et qu'aucune somme ne semble avoir été dégagée pour le financement des groupes en attente d'un premier financement ou pour la participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Rappelons que les organismes en défense collective des droits reçoivent en moyenne 54 000\$, alors qu'en réalité nous évaluons les besoins à une moyenne de 180 000\$, ce qui représente une augmentation de 40M\$, incluant le financement d'une trentaine de nouveaux groupes. De plus, nous considérons qu'une indexation selon l'augmentation des coûts de fonctionnement représente un minimum à offrir aux organismes afin qu'ils cessent de s'appauvrir. Enfin, nous pensons qu'il est essentiel, dans une société inclusive et démocratique comme le Québec, d'obtenir des sommes dédiées à la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles, autant les employé-e-s que les bénévoles, afin de leur permettre de participer pleinement à la vie démocratique et associative de nos organismes.

Mentionnons que l'enveloppe dédiée à la défense collective des droits n'a été augmentée que de 10% depuis 2004 (en comparaison avec une augmentation de l'IPC de 19,81% pour la même période). Cette situation provoque des conséquences importantes pour les organismes nous amenant à réduire nos activités et nos services offerts à la population, à faire des mises à pied, à fermer sur de longues périodes faute de financement. Les travailleurs et les travailleuses sont en situation d'épuisement et nous constatons également de graves difficultés au niveau de la rétention du personnel et du recrutement. « Pour nos organismes, le statu quo financier est inacceptable déclare François Saillant, également porte-parole. « Actuellement, les organismes en défense collective des droits sont à bout de souffle, ils n'en peuvent plus et ils ont besoin d'une annonce positive sur le plan financier », poursuit-il.

« Il est certain que la lutte du communautaire doit se poursuivre, selon Caroline Toupin, d'autant plus que les organismes communautaires en santé et services sociaux, nos alliés dans l'action « On ferme », n'ont aucune nouvelle de leurs demandes, n'ayant pas obtenu la rencontre qu'ils réclamaient à la ministre Lucie Charlebois» conclut-elle.